

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Avenue du 11 novembre 1918,
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 15 septembre 2026 de la SAS entreprise Boutet concernant des travaux de réfection d'un mur de soutènement Av du 11 novembre 1918 à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de réfection d'un mur de soutènement Avenue du 11 novembre 1918 à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement par panneaux Avenue du 11 novembre 1918, sur le tronçon concerné et pendant les horaires de travail de l'entreprise, à compter du 28 septembre 2026 et pour une durée de travaux estimée à 90 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la SAS entreprise Boutet conformément à la réglementation en vigueur.

La SAS entreprise Boutet devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
La SAS entreprise Boutet

Fait et arrêté à Bessines, le 16 septembre 2026

La Maire



Andréa BROUILLE